

DECHETTERIE DE FRENEUSE

ZAC des Portes de l'Ile-de-France

Rue de la Bouderie

78840 Freneuse **01.30.93.16.72**

Les cartes d'accès à la déchetterie sont distribuées par les services de la Communauté de Communes sur présentation :

- d'un justificatif de domicile (taxe foncière, taxe d'habitation, facture de moins de trois mois ou acte de propriété)
- d'une carte grise du véhicule qui sera utilisée pour aller à la déchetterie.

Les autorisations exceptionnelles de passage sont également éditées par le secrétariat de la Communauté de Communes et doivent être données au gardien de la déchetterie pour pouvoir y accéder.

Les particuliers pourront accéder une fois par mois à la déchetterie avec leur camionnette.

Au-delà de ce passage mensuel, le passage sera facturé **25 €**.

Des autorisations exceptionnelles pourront être données lors de location de camions ou de véhicules non personnels

Les déchets autorisés

Le carton, papier
Le bois
Les huiles usagées (Huile de cuisine ou huile de vidange...)
Gravats et matériaux de démolition...
Pneus (Voitures, vélo)
Batteries
Textiles
Objets encombrants
Déchets verts
Déchets dangereux (Produits de bricolage, jardinage, entretien du véhicule, chauffage, cheminée, barbecue et entretien de piscine)
Piles et ampoules

Les déchets interdits

Ordures ménagères
Déchets d'amiante
Carnes d'animaux ou autre...
Déchets médicaux (Seringues, compresses, médicaments...)
Pneus (Tracteurs, poids lourds)
Déchets industriels
Déchets toxiques, putrescibles (Sauf les déchets verts)
La ferraille, carcasse de voiture ou autre...
Déchets à risques, armes...
Aérosols, objets à gaz ou explosifs

Le tri de nos ordures permet de réduire le volume de nos poubelles. Il ne doit pas être perçu comme une contrainte ou une corvée, mais comme une habitude, un geste simple et utile.

